



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le jeudi 08 mars 2012

Mots-clés : EXPATRIATION / JEUNES / PROTECTION SOCIALE

La CFE à la conquête des jeunes expatriés

- Chez les jeunes en partance vers l'étranger, il y a les étudiants, ceux qui ne le sont plus et ceux qui ne le sont pas encore, les bénéficiaires d'un Visa Vacances Travail, les stagiaires ou encore les collaborateurs expatriés par leur premier employeur... A tous, la CFE propose des produits d'assurance sur-mesure.
- Cette politique d'offre avec une gamme de 6 produits, a permis d'augmenter la part des 18/30 ans dans les effectifs de la CFE de 44% entre 2007 et 2011.

La CFE parle aux jeunes

On l'oublie trop souvent : il suffit de quitter la France pour quitter son système de protection sociale et n'être plus couvert par la Sécurité Sociale. Autrement dit, à l'étranger, les frais d'hospitalisation, les visites médicales, les médicaments, doivent être payés sur place. Sans remboursement par une assurance-maladie, en cas de pépin de santé ou d'accident, les conséquences budgétaires sont incontrôlables...

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

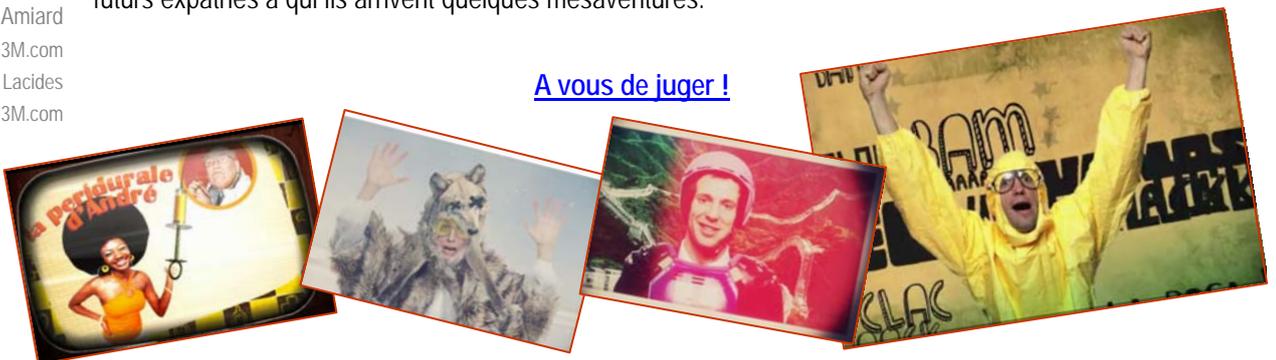
michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com

Une réalité mise en scène de manière décalée et volontairement surréaliste dans des clips diffusés sur Youtube, Dailymotion et sur le site web de la CFE (www.cfe.fr rubrique Actus vidéos) et sa page FaceBook et en radio. Une saga déclinée en 4 épisodes qui présente des expatriés ou futurs expatriés à qui ils arrivent quelques mésaventures.

[A vous de juger !](#)



La campagne s'est mise au diapason de son public et contourne tous les aspects rébarbatifs et techniques que pourrait véhiculer un sujet comme la protection sociale ! Les fans du film de Cédric Klapisch, *l'Auberge Espagnole*, ou de *Bref*, la série culte de Canal Plus, se régaleront... Le ton de ce feuilleton est épique et rocambolesque, aventures dans des terres lointaines sans Sécurité Sociale oblige !

Pour les moins de 28 ans qui poursuivent leurs études à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur, 3 solutions :

- **CONTRAT ETUD'EXPAT** : ce contrat est disponible directement auprès de la LMDE. La Caisse des Français de l'Etranger et La Mutuelle des Etudiants (LMDE) ont conçu ensemble une couverture Santé sur-mesure qui permet le remboursement des prestations dans le monde entier. Plus d'informations sur : <http://www.lmde.com/index.php?id=1393>.
Prix : à partir de 249 euros/trimestre (tarif 2012)
- **CONTRAT EXPAT'CFE STUDENT** : ce contrat est disponible directement auprès de Novalis Taitbout (Groupe Humanis) et de Welcare. Il propose une couverture complète adaptée à l'international.
Prix : entre 231,63 et 269,49 euros/trimestre selon les formules et la zone géographique
- **LA BASE SECURITE SOCIALE UNIQUEMENT** (assurance maladie maternité de la CFE). Une assurance à compléter par la complémentaire santé de son choix.
Prix : cotisation forfaitaire de 90 euros/trimestre.

A noter : pour les étudiants qui partent en stage conventionné à l'étranger et rémunéré (> 436,05 euros/mois), la CFE propose une assurance pour se prémunir contre le risque d'accident du travail. Prix : 45 euros/trimestre.

Pour les jeunes en Visas Vacances Travail, 2 solutions :

Plus de 28 000 Français ont bénéficié du dispositif des Visas Vacances Travail en 2009. Ce visa valable un an pour les français de 18 à 30 ans, permet de séjourner et de travailler aujourd'hui dans 7 pays signataires du programme (Singapour, Corée du sud, Nouvelle Zélande, Japon, Canada, Australie et Argentine). Mais il y a une condition *sine qua non* : avoir pris une assurance avant le départ couvrant sur place les risques liés à la maladie, la maternité, l'hospitalisation, l'invalidité et le rapatriement sanitaire. La CFE propose 2 solutions :

- **PACK SPECIAL PVT** (Sécurité sociale CFE + complémentaire April international). Un contrat spécialement conçu pour les PVT en partenariat avec la CFE et qui permet de conserver vos droits à la Sécurité Sociale française pendant le séjour à l'étranger et surtout au retour en France.
- **LA SECURITE SOCIALE DE BASE DE LA CFE** (assurance maladie-maternité) à compléter par la mutuelle ou l'assurance complémentaire de son choix (notamment pour le rapatriement que la CFE ne prend pas en charge)
Plus d'informations sur : www.cfe.fr, rubrique Nos assurances > particuliers > Jeunes en PVT.
Prix : à partir de 135 euros/trimestre.

Pour les jeunes salariés en entreprise, 2 cas de figure :

Soit l'entreprise se porte mandataire, c'est-à-dire qu'elle prend en charge les cotisations à régler à la CFE pour son jeune collaborateur expatrié, soit le jeune prend en charge lui-même le règlement de ses cotisations. Dans ce dernier cas, il peut néanmoins négocier son salaire en conséquence. Les revenus de l'expatrié servent à calculer la base de cotisations, les salariés de moins de 30 ans bénéficiant d'un tarif modulé en raison de leur jeune âge. Les barèmes de cotisations de la CFE sont téléchargeables en ligne sur www.cfe.fr

A propos de la Caisse des Français de l'Etranger.

La Caisse des Français de l'Etranger est la Caisse de Sécurité sociale spécialement conçue pour les expatriés. Depuis plus de 30 ans, elle accompagne ces Français établis à l'étranger et assure la continuité avec le régime général français. Environ 200 000 personnes à travers le monde sont aujourd'hui protégées par la CFE. La CFE couvre 3 risques : la maladie – maternité – invalidité, les accidents du travail - maladies professionnelles, pour les salariés et sous condition, les étudiants stagiaires. Et la vieillesse (retraite de la Sécurité sociale gérée par la CNAV), pour les salariés et personnes chargées de famille.

Pour en savoir plus : www.cfe.fr